

Amherst, le 11 juin 2018

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Roger Chayer	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 11 juin 2018**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 14 mai 2018**  
Résolutions numéros 113.05.2018 à 139.05.2018 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 mai 2018.
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de mai 2018**
  - 4.1. Déboursés du 01-05-2018 au 31-05-2018 pour un montant total de 190 178.03 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 46 788.89 \$
- 5. Correspondance**
  - 5.1 Association du lac Rognon – Sondage
  - 5.2 Avis de travaux forestiers
  - 5.3 Communiqué de M. Alexandre Cusson, président
  - 5.4 Accusé de réception – Député Sylvain Pagé – Chemin Vendée
  - 5.5 Confirmation d'inscription au registre des célébrants
- 6. Administration générale**
  - 6.1 Fin d'emploi – employé no 05-0011
  - 6.2 Embauche de Mme Sophie Poissant à titre de concierge
  - 6.3 Abrogation d'une partie de la résolution 117.05.2018
  - 6.4 Demande d'aide financière – Communauté chrétienne Notre-Dame-des Anges
  - 6.5 Résolution d'appui – mémoire sur le PAFIO
  - 6.6 Modification à l'horaire de travail des employés de l'hôtel de ville

- 6.7 Adoption de la politique de gestion des documents
  - 6.8 Rapport du maire
  - 6.9 Club social de l'Age d'Or de Vendée
  - 6.10 Embauche au poste de directrice générale de la municipalité d'Amherst
  - 6.11 Autorisation de signature
- 7. Sécurité publique**
- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants avril 2018
  - 7.2 Embauche de M. Alexandre Poirier Brin à titre de premier répondant
  - 7.3 Nomination d'un délégué à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides
- 8. Travaux publics**
- 8.1 Abat poussière - budget de 2500\$ - surplus non affecté
  - 8.2 Octroi de contrat – réhabilitation de chaussée sur divers secteurs
  - 8.3 Demande d'acquisition partie d'un chemin désaffecté Lot p32 Rang 1
  - 8.4 Demande du Lac de la Décharge
  - 8.5 Demande d'installation d'une toilette chimique – Association Lac Rognon
  - 8.6 Octroi du contrat de nivelage
  - 8.7 Autorisation d'appel d'offres - Asphaltage du stationnement de la bibliothèque de Vendée
  - 8.8 Programme TECQ 2014-2018 – Travaux à prioriser
  - 8.9 Autorisation d'appel d'offres pour l'achat de ponceaux
  - 8.10 Embauche de monsieur Yves Duval à titre de journalier sur appel
  - 8.11 Fauchage des chemins – Acceptation de l'offre de services
  - 8.12 Asphaltage du stationnement de la source – Autorisation de déboursé
  - 8.13 Dépôt du plan quinquennal 2018-2022 de réfection et entretien du réseau routier municipal
  - 8.14 Travaux d'émondage - Location d'une déchiqueteuse
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
- 9.1 Bilan mensuel avril 2018 – Écocentre
  - 9.2 Nomination de monsieur Michel Toupin à titre de responsable de l'écocentre
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
  - 10.2 Demande de dérogation DM007 2018 – 1532 chemin de Rockway Valley
  - 10.3 Frais de parcs – Lotissement H. Leggett & Fils
  - 10.4 Frais de parc - lotissement Troisvert
  - 10.4 Embauche de M. Mario Lortie, à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint
  - 10.5 Demande de dérogation mineure DM005-2018 – 264, ch. Saint-Rémi-en-Haut
  - 10.6 Présentation premier projet de règlement 529-18 amendant le règlement de zonage 352-02
  - 10.7 Avis de motion règlement 529-18 amendant le règlement de zonage 352-02
- 11. Loisirs et culture**
- 11.1 Autorisation de déboursé – remplacement ordinateur

- 11.2 Participation financière de la municipalité – inscription aux activités sportives
- 11.3 Partage d'une ressource en loisirs

**12. Histoire et patrimoine**

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 140.06.2018 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants mai 2018;
- 7.3 Nomination d'un délégué à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;
- 9.2 Nomination de monsieur Michel Toupin à titre de responsable de l'écocentre
- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger

en ajoutant les points suivants :

- 5.6 Rapport chantier lac de la Décharge;
- 5.7 Courriel au sujet du Café de la Halte;
- 8.15 Mise en application du règlement 426-07;

et en modifiant le titre de l'item 8.7 par le suivant :

- 8.7 Autorisation d'appel d'offres – Asphaltage du stationnement de la bibliothèque de Vendée et de la source de Saint-Rémi

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 141.06.2018 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la directrice générale soit exemptée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018, résolutions numéros 113.05.2018 à 139.05.2018 inclusivement soit adopté.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2018**

**4.1 RÉS 142.06.2018 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-05-2018 au 31-05-2018 pour un montant total de 190 178.03 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 46 788.89 \$.

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**5.1 ASSOCIATION DU LAC ROGNON – SONDAGE**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière fait le résumé des résultats d'un sondage de satisfaction des membres réalisé par l'association du lac Rognon.

**5.2 AVIS DE TRAVAUX FORESTIERS**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait part au conseil de la réception d'un avis de travaux forestiers au lac des Camps. Le transport du bois empruntera les chemins du Lac-de-la-Sucrierie, Gaudias-Coté ouest et de Vendée à partir du milieu du mois d'août.

**5.3 COMMUNIQUÉ DE MONSIEUR ALEXANDRE CUSSON, PRÉSIDENT DE L'UMQ**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale, informe le conseil que, suite à la réunion annuelle de la Table Québec-municipalités le premier ministre s'est engagé à formaliser le transfert d'un point de la TVQ aux municipalités.

**5.4 ACCUSÉ DE RÉCEPTION – DÉPUTÉ SYLVAIN PAGÉ – CHEMIN DE VENDÉE**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale informe le conseil que le député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, accuse réception de la demande de reprise du chemin de Vendée par le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

**5.5 CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES CÉLÉBRANTS**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau mentionne qu'il est inscrit au registre des célébrants et qu'il est dorénavant autorisé, par le directeur de l'état civil, à célébrer les mariages et les unions civiles durant son mandat de maire.

**5.6 RAPPORT CHANTIER LAC DE LA DÉCHARGE**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait le résumé du rapport de la visite de chantier forestier du lac de la Décharge le 29 mai dernier rédigé par monsieur Gilles Séguin, coordonnateur en foresterie à la MRC des Laurentides.

**5.7 COURRIEL AU SUJET DU CAFÉ DE LA HALTE**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait le résumé des problèmes et mésententes entre la municipalité et la concessionnaire dans le dossier de la location de la halte routière.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 RÉS 143.06.2018 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NO 05-0011**

CONSIDÉRANT qu'un poste cadre est occupé par une personne dont tous les membres du Conseil qui votent sur la présente résolution connaissent l'identité,

mais qu'il importe de ne pas nommer vu le caractère public de la présente résolution (ci-après « la personne »);

CONSIDÉRANT que cette personne n'est plus en mesure d'effectuer sa prestation de travail pour la Municipalité, et ce, de façon définitive, selon un document émanant de son médecin traitant, lequel est en possession de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun autre emploi que peut occuper cette personne dans la structure organisationnelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité dans l'organisation de sa force de travail, et qu'il importe que le poste occupé par la personne soit comblé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède un motif sérieux pour décider de la destitution et de terminaison du lien d'emploi de la personne dont il est question à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que la terminaison d'emploi de la personne n'est décidée que parce que celle-ci est incapable physiquement de remplir ses fonctions;

CONSIDÉRANT que la personne a été informée des intentions du conseil municipal préalablement par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

CONSIDÉRANT les obligations législatives qui s'imposent à la Municipalité dans un tel cas;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le lien d'emploi de la personne visée par la présente résolution est rompu au moment de l'adoption de la présente résolution, et que celle-ci est destituée de son poste;

QUE le paiement à cette personne de l'indemnité du préavis minimale prévue par la *Loi sur les normes du travail* soit effectué, la Municipalité possédant les crédits nécessaires;

QUE madame Bernadette Ouellette, directrice générale doit faire signer à la personne la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 267.0.1 du *Code municipal*, accompagnée d'une lettre signée par elle énonçant le paiement effectué et remerciant la personne pour les services rendus à la municipalité.

Adoptée à la majorité

6.2

RÉS 144.06.2018

**EMBAUCHE DE MADAME SOPHIE POISSANT À TITRE DE CONCIERGE**

CONSIDÉRANT la signification du non renouvellement du contrat de conciergerie des bâtiments municipaux déposée par l'entreprise responsable de ce mandat ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la continuité du service l'intérim a été confié à madame Sophie Poissant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Sophie Poissant à titre de concierge;

Adoptée à la majorité

**6.3**                    **RÉS 145.06.2018**                    **ABROGATION D'UNE PARTIE DE LA RÉSOLUTION**  
**117.05.2018**

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme l'Étincelle d'Amherst visant d'une part à souligner le départ de deux bénévoles et, d'autre part à permettre l'utilisation d'une partie du terrain de tennis de Vendée pour la pratique de la pétanque;

CONSIDÉRANT que l'activité visant à souligner le départ de deux bénévoles de l'Étincelle d'Amherst n'aura pas lieu;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 117.05.2018 la municipalité s'engageait à faire un don de 200.00 \$ pour la tenue de cette activité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil abroge le premier paragraphe de sa résolution 117.05.2018 qui mentionne « *que le conseil fasse un don de 200.00 \$ pour souligner le départ de deux bénévoles...* ».

Adoptée à la majorité

**6.4**                    **RÉS 146.06.2018**                    **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMMUNAUTÉ**  
**CHRÉTIENNE NOTRE-DAME-DES-ANGES**

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Communauté chrétienne Notre-Dame-des-Anges pour l'organisation de l'activité d'accueil des villégiateurs;

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil il revient à la municipalité d'organiser ce type d'activité et ce, en toute neutralité;

CONSIDÉRANT que, pour l'année courante, la municipalité n'a pas les ressources nécessaires à l'organisation de cette activité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil fasse un don de 200.00 \$ à la Communauté chrétienne Notre-Dame-des-Anges pour l'organisation de l'activité d'accueil des villégiateurs;

QUE le conseil avise la Communauté chrétienne Notre-Dame-des-Anges qu'à compter de l'année 2019 la municipalité organisera une activité d'accueil des nouveaux résidents et villégiateurs et ne subventionnera plus l'activité d'accueil des villégiateurs organisée par la Communauté chrétienne Notre-Dame-des-Anges.

Adoptée à la majorité

**6.5**                    **RÉS 147.06.2018**                    **RÉSOLUTION D'APPUI – MÉMOIRE SUR LE PAFIO**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE les piliers du développement économique de la MRC sont l'industrie touristique et la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent plus du cinquième de la superficie du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la proximité des terres publiques par rapport aux territoires municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur les communautés et sur l'environnement naturel et visuel du territoire, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens et sur les infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT la problématique majeure soulevée par plusieurs municipalités de la MRC relativement aux impacts environnementaux et financiers du transport forestier sur les infrastructures locales;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité interne de la MRC des Laurentides pour l'analyse concernant les chemins à double vocation et sur les impacts du transport forestier sur les chemins locaux;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par la MRC des Laurentides en matière d'aménagement durable de la forêt dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques d'aménagement forestier environnementales et au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst veut qu'ils soient favorisés sur les terres du domaine de l'État le développement et l'utilisation optimale des diverses ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la municipalité d'Amherst appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023);

QUE cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MTMDET et du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés d'Argenteuil, Bertrand et de Labelle.

Adoptée à la majorité

6.6

RÉS 148.06.2018

**MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DES  
EMPLOYÉS DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation déposé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QU'À compter du 18 juin 2018 le nouvel horaire de travail des employés de l'hôtel de ville soit le suivant :

- Du lundi au jeudi de : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45
- Le vendredi de : 8h00 à 12h00

QUE l'hôtel de ville soit ouvert au public durant ces mêmes heures et que ce nouvel horaire soit mentionné sur le site web de la municipalité ainsi que sur sa page *Facebook*;

QUE ce nouvel horaire sera réévalué par le conseil après une période de trois mois.

Adoptée à la majorité

6.7

**RÉS 149.06.2018      ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de la loi sur les archives (L. R.Q., chap. A-21.1), les organismes publics visés aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe adoptent une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

CONSIDÉRANT la Politique 2018-01 de gestion des documents telle que déposée par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil adopte la Politique 2018-01 de gestion des documents telle que déposée par madame Bernadette Ouellette, directrice générale.

Adoptée à la majorité

**RÉS 150.06.2018      NOMINATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À PROCÉDER À LA NUMÉRISATION DES ARCHIVES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion des documents de la Municipalité au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT que ladite politique inclue un article concernant la numérisation de documents pour des fins d'archivage et qu'en vertu des exigences de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du gouvernement du Québec, seules les personnes dûment autorisées peuvent procéder à la numérisation des archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil nomme madame Linda Proulx à titre de personne autorisée à numériser les documents actifs, semi-actifs ou inactifs de la Municipalité d'Amherst, pour et au nom de celle-ci, et ce, selon la procédure établie à la Politique de gestion des documents de la Municipalité.



Adoptée à la majorité

**6.8**                    **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau dépose au conseil le *Rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2017*.

**6.9**                    **RÉS 151.06.2018**            **CLUB SOCIAL DE L'ÂGE D'OR DE VENDÉE**

CONSIDÉRANT le besoin en espaces supplémentaires d'entreposage pour les activités du Club social de l'âge d'or de Vendée, (ci-après « Club »);

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du bâtiment servant d'entrepôt implanté sur le terrain du Centre communautaire de Vendée déposé par le Club :

CONSIDÉRANT que le Club réalisera les travaux à ses frais mais demande l'aide de la municipalité pour la fourniture et l'épandage de gravier ainsi que du temps de rétrocaveuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise le Club à procéder à des travaux d'agrandissement du cabanon situé derrière le Centre communautaire le tout à ses frais et selon le plan déposé avec la demande;

QUE la municipalité fournisse au Club le temps requis pour la rétrocaveuse ainsi que du gravier, pour un montant maximum de 1 000.00 \$;

QUE le permis requis pour les travaux soit obtenu auprès de la municipalité.

Adoptée à la majorité

**6.10**                    **RÉS 152.06.2018**            **EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

CONSIDÉRANT la démission de madame Bernadette Ouellette, directrice générale, qui prendra effet le 21 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parut dans différent média;

CONSIDÉRANT que, suite aux entrevues, le comité a recommandé à l'unanimité la candidature de madame France Bellefleur pour le poste de directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil retienne la candidature de madame France Bellefleur pour occuper le poste de directrice générale à compter du 6 août 2018. La rémunération et les conditions de travail sont celles établies le 7 juin 2018 lors de la rencontre entre madame Bernadette Ouellette, monsieur Jean-Guy Galipeau et madame France Bellefleur. Un contrat de travail sera entériné ultérieurement entre les parties concernées.

Adoptée à l'unanimité

**6.11**                    **RÉS 153.06.2018**            **AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame France Bellefleur au poste de directrice générale de la municipalité d'Amherst, en date du 6 août;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE madame France Bellefleur, directrice générale, soit autorisée à signer, à compter du 6 août 2018, tous les documents concernant les affaires municipales incluant les affaires qui demeurent non réglées et pour lesquelles madame Bernadette Ouellette avait été désignée;

QUE madame France Bellefleur soit également désignée comme fonctionnaire représentant la municipalité du Canton d'Amherst à l'égard de tout compte que la municipalité détient ou détiendra auprès des institutions bancaires avec lesquelles elle transige.

Adoptée à la majorité

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS MAI 2018**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **7.2 RÉS 154.06.2018 EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXANDRE POIRIER BRIN À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT**

CONSIDÉRANT les besoins du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service des premiers répondants;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Alexandre Poirier Brin à titre de premier répondant.

Adoptée à la majorité

### **7.3 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **8 TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 RÉS 155.06.2018 ABAT POUSSIÈRE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE 2 500.00 \$ À MÊME LE SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT les besoins particuliers en épandage d'abat poussière, principalement dû à la météo de la région durant des mois de mai et juin;

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques recommande au conseil l'achat supplémentaire d'abat poussière afin de permettre l'épandage sur l'ensemble du territoire dans le courant de l'été 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à affecter un budget supplémentaire de 2 500.00 \$ pour l'épandage d'abat poussière sur les chemins municipaux.

QUE cette somme soit affectée au surplus de fonctionnement non affecté.

Adoptée à la majorité

**8.2**            **RÉS 156.06.2018**            **PROGRAMME TECQ 2014-2018 – OCTROI DE CONTRAT DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉE SUR DIVERS SECTEURS**

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions suite à l'appel d'offres public relativement à des travaux de réhabilitation de chaussée sur divers secteurs dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, soit ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Pavage Multipro	275 368.57\$
LEGD Inc.	271 976.81\$
Uniroc Construction Inc.	273 330.07\$
Pavage Jérémien	409 586.94\$
9299-6404 Québec Inc.	285 081.78\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le Conseil octroi le contrat d'asphaltage au plus bas soumissionnaire conforme;

QUE le Conseil mandate Équipe Laurence à procéder à l'analyse de la conformité des soumissions reçues ;

QUE le Conseil autorise Équipe Laurence et le directeur des services techniques, monsieur Bernard Davidson à procéder aux travaux tels que décrits à l'appel d'offres.

Adoptée à la majorité

**8.3**            **RÉS 157.06.2018**            **DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN DÉSAFFECTÉ LOT 4 961 554**

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition d'une partie du lot 4 961 554, étant une partie du chemin Jos-Millette désaffecté;

CONSIDÉRANT que le conseil est en faveur de donner suite à cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil donne son accord à la vente d'une partie désaffectée du chemin Jos-Millette (partie du lot 4 961 554) à la requérante au montant de l'évaluation municipale;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soit à la charge de la requérante;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général adjoint soit requis de donner suite dans ce dossier.

QUE le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, ou le directeur général adjoint en son absence, à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst tout document et/ou acte à intervenir dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.4**                    **RÉS 158.06.2018**                    **DEMANDE DU LAC DE LA DÉCHARGE**

CONSIDÉRANT les demandes de travaux à la plage publique du lac de la Décharge déposée par l'Association du lac de la Décharge;

CONSIDÉRANT la rencontre entre des représentants de l'Association du lac de la Décharge et monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques, ainsi que la recommandation de ce dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à faire exécuter les travaux suivant à la plage publique du lac de la Décharge, soit :

- Ajouter un événement à la toilette sèche de la marina;
- Déménager la toilette sèche de la plage afin de la rapprocher du chemin;
- Creuser le fossé entre le stationnement et les terres publiques afin de limiter l'accès à ces dernières;
- Évaluer la possibilité d'agrandir le stationnement de la plage à même l'emprise du chemin appartenant à la municipalité et, si oui, réaliser les travaux.

QUE les coûts soient affectés au Fond de parcs et terrains de jeu.

Adoptée à la majorité

**8.5**                    **RÉS 159.06.2018**                    **DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE – ASSOCIATION DU LAC ROGNON**

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'Association du lac Rognon pour l'installation d'une toilette chimique à l'accès public du lac;

CONSIDÉRANT que l'association demande également une participation financière de la municipalité sous forme de partage des coûts;

CONSIDÉRANT le manque d'information ne permettant pas de prendre une décision éclairée dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil remette à une rencontre ultérieure et demande à l'association une évaluation des coûts en lien avec la demande.

Adoptée à la majorité

**8.6**                    **RÉS 160.06.2018**                    **OCTROI DU CONTRAT DE NIVELAGE**

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions suite à l'appel d'offres public relativement au nivelage des chemins municipaux soit ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (AVANT TAXES)
---------------	-----------------------

Les Bois Ronds Inc.	90.00\$/h
Gilbert P. Miller & Fils Ltée	95.00\$/h

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le Conseil octroi le contrat de nivelage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Bois Ronds Inc.;

QUE le Conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.7**                    **RÉS 161.06.2018**                    **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VENDÉE ET DE LA SOURCE DE SAINT-RÉMI**

CONSIDÉRANT que, suite aux travaux de construction de la bibliothèque, il y a lieu d'asphalter le stationnement de cette dernière;

CONSIDÉRANT que le terrain de stationnement de la source doit également être asphalté;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour l'asphaltage du terrain de stationnement de la bibliothèque de Vendée ainsi que le stationnement de la source.

Adoptée à la majorité

**8.8**                    **RÉS 162.06.2018**                    **PROGRAMME TECQ 2014-2018 – APPEL D'OFFRES – TRAVAUX À RÉALISER**

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, deuxième programmation;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent l'asphaltage d'une partie du chemin du Lac-Cameron, à partir du pont Verschelden sur une distance d'environ 300 mètres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour l'asphaltage d'une partie du chemin du Lac-Cameron.

Adoptée à la majorité

**8.9**                    **RÉS 163.06.2018**                    **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE PONCEAUX**

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de ponceaux à prévoir;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la municipalité d'acheter ses ponceaux en grande quantité plutôt qu'à la pièce;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour l'achat de ponceaux de différents diamètres en tenant compte des travaux à réaliser au cours des prochaines années.

Adoptée à la majorité

**8.10**                    **RÉS 164.06.2018**                    **EMBAUCHE DE MONSIEUR YVES DUVAL À TITRE DE JOURNALIER SUR APPEL**

CONSIDÉRANT les besoins ponctuels en ressources humaines au service des travaux publics;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Yves Duval à titre de journalier sur appel, selon l'entente intervenue entre les parties.

Adoptée à la majorité

**8.11**                    **RÉS 165.06.2018**                    **FAUCHAGE DES CHEMINS – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

CONSIDÉRANT les travaux de fauchage des chemins devant être réalisés durant la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par monsieur Daniel Houle aux mêmes conditions qu'en 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l'offre de services pour le fauchage des chemins déposée par monsieur Daniel Houle au montant de 85.00 \$/heure pour un total de 55 heures et autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à donner suite dans ce dossier.

QUE le conseil demande à monsieur Houle d'effectuer les travaux de fauchage plus tôt dans la saison que par les années passées.

Adoptée à la majorité

**8.12**                    **ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DE LA SOURCE AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**8.13**                    **DÉPÔT DU PLAN QUINQUENNAL 2018-2022 DE RÉFECTION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa dépose au conseil le plan quinquennal de réfection et d'entretien du réseau routier municipal. La prochaine étape étant de déposer l'évaluation budgétaire des travaux prévus.

**8.14**                    **RÉS 166.06.2018**                    **TRAVAUX D'ÉMONDAGE – LOCATION D'UNE DÉCHIQUETEUSE**

CONSIDÉRANT les besoins en travaux d'émondage le long de l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait s'avérer avantageux pour la municipalité de faire l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'évaluer les différentes options offertes sur le marché avant de procéder à l'achat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques, à louer, pour la période estivale 2018, une déchiqueteuse à branches d'une capacité de 8 pouces et une déchiqueteuse à branches d'une capacité de 12 pouces.

QU'une fois la saison terminée, monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques fasse rapport au conseil sur la meilleure option en fonction des besoins de la municipalité.

Adoptée à la majorité

**8.15**

**RÉS 167.06.2018      MISE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT 426-07**

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes concernant la reprise du chemin Vendée auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'aménagement forestier intégrés planifiés par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs orientent la sortie de la récolte des bois de plusieurs chantiers forestiers de municipalités limitrophes, soit les municipalités de Labelle, La Minerve et La Conception et la réserve faunique Papineau-Labelle vers le chemin Vendée, ce qui en fera une autoroute du bois;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a déjà indiqué que le chemin Vendée aurait un statut particulier compte tenu de sa double vocation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé officieusement que le chemin Vendée ne serait pas décrété à double vocation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no 426-07 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur le chemin du Lac Labelle, du Lac Cameron, du chemin Gaudias-Côté Est, la rue du Village et le chemin Vendée, interdisant la circulation des véhicules routiers en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24-2) à l'exception de la livraison locale ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports le 14 août 2007 et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2);

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil mandate la Sûreté du Québec à appliquer le règlement 426-07 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et

des véhicules-outils sur le chemin du Lac Labelle, du Lac Cameron, du chemin Gaudias-Côté Est, la rue du Village et le chemin Vendée, interdisant la circulation des véhicules routiers en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24-2) à l'exception de la livraison locale ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, au député M. Sylvain Pagé, à la MRC des Laurentides, aux municipalités de Labelle, La Minerve, La Conception, à la réserve faunique Papineau Labelle et aux différents forestiers.

Adoptée à l'unanimité

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 BILAN MENSUEL AVRIL 2018 - ÉCOCENTRE**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale fait rapport au conseil du bilan mensuel de l'écocentre et mentionne, entre autres, que sur les trois conteneurs ramassés deux étaient semi conforme.

**9.2 RÉS 168.06.2018 NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL TOUPIN À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT le manque d'informations pertinentes pour rendre une décision dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil remette la décision à une séance ultérieure.

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MAI 2018**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**10.2 RÉS 169.06.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM007-2018 – 1532 CHEMIN DE ROCKWAY-VALLEY**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM007-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 1532, chemin de Rockway-Valley à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment à usage commercial de 60 mètres carrés portant la superficie totale à 231 mètres carrés au lieu des 150 mètres carrés prescrits à la grille des spécifications pour la zone 93M.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 18<sup>ième</sup> jour de mai 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu consiste à fermer un abri déjà existant attenant au bâtiment;



CONSIDÉRANT que l'agrandissement n'augmentera pas l'empreinte au sol du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la même demande avait déjà été acceptée mais que les travaux n'ont pas été réalisés dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande de dérogation mineure DM007-2018, pour la propriété sise au 1532, chemin de Rockway-Valley, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

**10.3**                    **RÉS 170.06.2018**                    **FRAIS DE PARCS – LOTISSEMENT H. LEGGETT & FILS**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement déposée par H. Leggett & Fils;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en bâtiment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats le conseil perçoit la contribution pour fins de parcs en argent représentant 4% de la valeur uniformisée pour le terrain visé.

Adoptée à la majorité

**10.4**                    **RÉS 171.06.2018**                    **FRAIS DE PARCS – LOTISSEMENT TROISVERT**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement déposée par Troisvert;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en bâtiment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats le conseil perçoit la contribution pour fins de parcs en argent représentant 4% de la valeur uniformisée pour le terrain visé.

Adoptée à la majorité

**10.5**                    **RÉS 172.06.2018**                    **EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO LORTIE À TITRE  
D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT  
ADJOINT SAISONNIER**

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource supplémentaire au service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour le poste d'inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement parut dans différents médias;

CONSIDÉRANT que, suite aux entrevues, le comité a recommandé à l'unanimité la candidature de monsieur Mario Lortie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil retienne la candidature de monsieur Mario Lortie pour occuper le poste d'inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement saisonnier à compter du 12 juin 2018. La rémunération et les conditions de travail sont celles établies le 29 mai 2018 lors de la rencontre entre madame Bernadette Ouellette, monsieur Martin Léger et monsieur Mario Lortie. Un contrat de travail sera entériné ultérieurement entre les parties concernées.

Adoptée à la majorité

**10.6**                    **RÉS 173.06.2018**                    **PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
529-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02**

*Monsieur le conseiller Ronald Robitaille se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.*

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme le règlement de zonage numéro 352-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire promouvoir sur son territoire des projets commerciaux novateurs en concordance avec le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé en vigueur de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 529-18 amendant le règlement de zonage 352-02 afin de permettre l'usage *Camping* dans les zones foresterie 1F et 2F et d'en préciser les normes d'implantation.

Adoptée à la majorité

**10.7**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 529-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 352-02**

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 529-18 amendant le règlement de zonage 352-02 afin de permettre l'usage *Camping* dans les zones foresterie 1F et 2F et d'en préciser les normes d'implantation.

**11**                    **LOISIRS ET CULTURE**

**11.1**                    **RÉS 174.06.2018**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – REMPLACEMENT D'UN  
ORDINATEUR**

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler l'ordinateur de la bibliothèque de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Réseau Biblio des Laurentides;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à faire l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque de Saint-Rémi au montant 1 204.00 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de service déposée par Réseau Biblio des Laurentides;

QUE cette somme soit affectée au budget de fonctionnement.

Adoptée à la majorité

**11.2**                    **RÉS 175.06.2018**                    **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ –  
INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES**

CONSIDÉRANT l'adoption des résolutions 018.01.2018 et 042.02.2018 par lesquelles la municipalité d'Amherst définit les paramètres de remboursement des frais d'inscription aux activités sportives offertes par la ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que certaines demandes de remboursement ont trait à des activités qui ne sont pas incluses dans les résolutions précitées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les paramètres de remboursement en y ajoutant la pratique de certaines activités;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise le remboursement de 50% des frais d'inscription jusqu'à concurrence de cent cinquante dollars (150.00\$), au citoyen de la municipalité d'Amherst qui en fait la demande et qui est inscrit à l'une ou l'autre des activités suivantes :

- Hockey mineur;
- Patinage artistique;
- Soccer;
- Centre aquatique (incluant la salle cardio);

QUE ces activités doivent être offertes sous forme de programme, de cours ou de session;

QUE la municipalité ne rembourse pas les accès ponctuels aux infrastructures sportives de la ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à la majorité

**11.3**                    **RÉS 176.06.2018**                    **PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'une ressource en loisir à temps partiel permettrait à la municipalité d'Amherst de bonifier son offre en activités de loisirs et en faciliterait l'organisation;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Brébeuf, de Montcalm et d'Arundel partagent actuellement une ressource en loisir;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité d'Amherst de se joindre à elles;

CONSIDÉRANT que cette ressource est gérée par la municipalité de Brébeuf;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil signifie à la municipalité de Brébeuf son intérêt à partager la ressource en loisir en se joignant aux autres municipalités impliquées;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général adjoint soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 RÉS 177.06.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 22h00.

Adoptée à la majorité

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire